



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23168240

Déposé / Reçu le

19 DEC. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0420 029 202**

Nom

(en entier) : **SELDIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Internationale Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Avenue de Tervueren 14 - 1040 Etterbeek**

Objet de l'acte :

(extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 octobre 2023)

Le conseil d'Administration a décidé que la gestion journalière quotidienne de l'association ad interim sera assurée par Imelda Vital.

Le conseil d'Administration a acté la démission de Béatrice Nelson Beer de sa fonction de Présidente et d'Administrateur de Seldia et demande à Frédéric Billon, administrateur et Vice-Président, d'assurer la Présidence pour le reste du mandat. (novembre 2024)

(extrait de la procuration de Imelda Vital, signée le 7 décembre 2023)

Seldia AISBL, représentée par Imelda Vital, délégué à la gestion journalière, donne procuration à Ad-Ministerie SRL, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec numéro d'entreprise 0474.966.438, Tribunal de l'Entreprise Bruxelles, division néerlandophone, représentée par Adriaan de Leeuw, ci-après nommée "Mandataire" avec droit de substitution, pour représenter le Mandant vis-à-vis les services du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, du Casier Judiciaire Central, d'un Guichet d'Entreprise au choix du Mandataire, du SPF Finances, du SPF Justice, du SPF Affaires Etrangères, et de toute autre administration éventuelle, pour établir et signer tous documents et formulaires, et pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des formalités administratives.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).